

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 195/07/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOUCO, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 82 du 8 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Principal 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

La section de fonctionnement retrace notamment en dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 190 K€

Il s'agit principalement :

- d'un complément de crédit pour les animations d'été à hauteur de 100 K€
- d'un ajustement du budget concernant la fête des 400 coups et la commémoration du 400ème anniversaire des 400 coups pour un total de 154 K€
- d'ajustement de divers postes de dépenses comme les assurances pour 23K€ et des dépenses d'entretien du port canal pour 19 K€
- d'une annulation de la prévision budgétaire relative à l'organisation du salon agricole 2021 pour 180K€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 43 K€

Les inscriptions nouvelles sont essentiellement les suivantes :

- Inscriptions de subventions complémentaires aux associations dont la principale concerne la Maison des Jeunes et de la Culture pour 22 455€
- Complément de financement de 10 K€ de remboursement aux familles suite à des inscriptions à l'avance dans les ASLH qui ont dû être annulées dans le contexte de la crise sanitaire du COVID 19.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 53 K€

Cette inscription correspond à un ajustement budgétaire des aides aux commerçants dans le cadre du COVID 19 suite aux aides versées.

En recettes de fonctionnement, on enregistre principalement :

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 452 K€

Ces recettes nouvelles concernent principalement le reversement de l'excédent de fonctionnement 2020 constaté à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est d'un montant de 449 032.95 €, en lien avec la comptabilité de stock. Ce reversement vient financer en dépense d'investissement du Budget Principal (voir ci-dessous) le solde d'exécution d'investissement 2020 du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du même montant.

La section d'investissement retrace notamment en dépenses

Chapitre 21 : Dépenses d'équipement : - 94 K€

Il s'agit principalement de l'ajustement de la prévision d'acquisitions immobilières à la baisse de 104 K€ et de l'acquisition de matériel pour la commémoration du 400^{ème} anniversaire des 400 coups pour un total de 9 K€.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 449 032.95 €

Cette inscription nouvelle concerne un complément d'avance remboursable du Budget Principal au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est financé, comme évoqué ci-dessus, par le reversement de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est à hauteur de 449 032.95 € afin de financer le solde d'exécution d'investissement 2020 du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du même montant.

Le total des restes à réaliser 2020 en dépenses à reporter en 2021 s'est élevé 6 016 500.55 €.

En recettes d'investissement, on enregistre en particulier :

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 529 K€

Cet ajustement du produit des cessions correspond à des ventes complémentaires de terrains intervenues depuis le début 2021 à Albasud et à Albanord.

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves : 7 473 774.19 €

Cette inscription budgétaire correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2020 de fonctionnement du Budget Principal (confère délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal Grand Montauban Communauté d'Agglomération).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 1 130 K€

Au regard de la reprise du résultat global de clôture 2020 ainsi que des nouvelles propositions constatées dans ce Budget Supplémentaire, l'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit au Budget Primitif 2021 est réduit de 1 130 K€.

Le total des restes à réaliser 2020 en recettes à reporter en 2021 s'est élevé 1 558 739.79 €.

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Budget Principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL GMCA 2021

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	190 225,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 050,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 105,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	452 182,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 000,00			
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		286 330,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement		457 232,00
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	170 902,00			
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement		170 902,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement		0,00
	REPORTS	Résultat de Fonctionnement Reporté		0,00	Résultat de Fonctionnement Reporté		0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		457 232,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		457 232,00	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	-1 130 204,47
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-300 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 473 774,19
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-94 460,00	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	529 470,00
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	449 032,95			
		Total Dépenses Réelles Investissement		104 572,95	Total Recettes Réelles Investissement		6 873 039,72
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 902,00
		Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		170 902,00
	REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		6 016 500,55	Restes à réaliser de l'exercice précédent		1 558 739,79
		Résultat d'Investissement Reporté		2 481 608,01	Résultat d'Investissement Reporté		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 602 681,51	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 602 681,51	

TOTAL DEPENSES	9 059 913,51	TOTAL RECETTES	9 059 913,51
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Principal 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

GMCA BUDGET PRINCIPAL

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	40 630 499,00	8 602 681,51	49 233 180,51
Fonctionnement	59 786 714,00	457 232,00	60 243 946,00
TOTAL	100 417 213,00	9 059 913,51	109 477 126,51

Considérant que le Budget Supplémentaire Budget Principal 2021 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :
- adopter le Budget Supplémentaire 2021 – Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



